

FEUILLE DE TRAVAIL (FORMULE GÉNÉRALE)

COUR TERRITORIALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

N° DE DOSSIER
GREFFE

Inscrivez le nom du créancier ordinaire. NOM

CRÉANCIER ORDINAIRE

Inscrivez le nom du débiteur. NOM

DÉBITEUR

Inscrivez le nom de la personne ou de l'entreprise qui fera l'objet de la saisie-arrêt. NOM

TIERS-SAISI

La FEUILLE DE TRAVAIL (FORMULE GÉNÉRALE) vise à aider le tiers-saisi et la Cour à déterminer quel montant le tiers-saisi devra consigner en application du BREF DE SAISI-ARRÊT (FORMULE GÉNÉRALE).

- Conformément à l'article 2 de la *Loi sur les biens insaisissables*, les sommes suivantes versées ou payables sont insaisissables, pourvu que le débiteur n'ait pas fui les Territoires du Nord-Ouest ou ne semble s'apprêter à le faire et qu'aucun BREF D'EXÉCUTION n'ait été délivré :
 - la somme versée ou payable au débiteur en vertu d'un droit légal à recevoir une indemnité pour dommage mental ou physique qu'il a subi, à l'exception d'une indemnité pour traitement ou salaire dû;
 - la somme versée ou payable à titre d'assistance fournie au débiteur et aux personnes à charge en vertu de la *Loi sur l'assistance sociale*.
- Donnez les détails de chaque dette, à l'exception du traitement ou salaire, échue ou à échoir que vous, le tiers-saisi, avez envers le débiteur (à remplir par le tiers-saisi) :

Numéro	Montant exigible ou qui deviendra exigible	Moment où le montant est exigible ou deviendra exigible	Description
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			

Total (A)

Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

FEUILLE DE TRAVAIL (FORMULE GÉNÉRALE)

3. Donnez les détails de **tous les traitements ou salaires du débiteur** qui, dans le cadre d'une relation employeur-employé existant entre vous et le débiteur au moment de la signification du BREF DE SAISIE-ARRÊT (FORMULE GÉNÉRALE), sont payables ou le deviennent pendant la période où le BREF DE SAISIE-ARRÊT (FORMULE GÉNÉRALE) est en vigueur : (à remplir par le tiers-saisi)

Numéro	Montant payé ou à payer	Moment ou échéance du	Description
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

Total (B)

- Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

4. Le **total des saisies-exécutions valides** à l'encontre du débiteur, autre que le présent BREF DE SAISIE-ARRÊT (FORMULE GÉNÉRALE), entre les mains du shérif, à l'exception de toute exécution d'ordonnance alimentaire, est le suivant (inclure les certificats de saisies-exécutions valides du shérif selon la formule 1 de l'annexe du *Règlement sur les formules de désintéressement des créanciers* ou l'équivalent d'autres ressorts territoriaux) :

Numéro	Montant	Date	Description	Priorité (à remplir par le greffier)
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				

Total (C)

- Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

5. Donnez les détails de toute saisie-arrêt (pension alimentaire) ou saisie en vertu de la *Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires* connue (le tribunal délivreur, le montant, etc.) :

- Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

Prenez note que toute saisie-arrêt (pension alimentaire) ou toute saisie en vertu de la *Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires a priorité sur toute saisie-arrêt (formule générale).*

6. Donnez les détails des **personnes à charge** du débiteur : (à remplir par le tiers-saisi)

Numéro	Nom de la personne à charge
1.	
2.	
3.	
4.	

Total (D)

Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

7. Remplissez ce qui suit pour déterminer les **exemptions** applicables : (à remplir par le tiers-saisi)

Exemption de base :		1 000 \$	(E)
Nombre de personnes à charge :	<input type="text"/> (D) × 250 \$ =	<input type="text"/> \$	(F)
Exemption prescrite totale (E + F)		<input type="text"/> \$	(G)
Traitement ou salaire mensuel net	<input type="text"/> \$ (H) × 0,70 =	<input type="text"/> \$	(I)
Si le montant de la ligne G est supérieur à celui de la ligne I, inscrire ici le montant de la ligne G sinon, inscrire le montant de la ligne I		<input type="text"/> \$	(K) Exemption totale par mois

L'exemption qu'autorise l'article 7 de la *Loi sur les biens insaisissables* et calculée ci-haut ne s'applique pas dans les cas suivants :

- a) la dette est contractée pour le logement et les repas;
- b) le débiteur a fui les Territoires du Nord-Ouest ou semble s'apprêter à le faire, n'y laissant aucune personne à charge;
- c) le bref de saisie-arrêt est délivré aux termes d'un jugement ou d'une ordonnance prononçant le versement d'aliments.

L'exemption peut aussi être réduite en vertu du paragraphe 7(5) de la *Loi sur les biens insaisissables* lorsque la personne à charge reçoit un revenu.

8. Remplissez ce qui suit :

Montant maximal de la réclamation du créancier	<input type="text"/> \$
Frais exigibles relatifs au présent BREF DE SAISIE-ARRÊT (FORMULE GÉNÉRALE)	<input type="text"/> \$
TOTAL	<input type="text"/> \$

Date : _____

Signature du créancier : _____

Nom :

Adresse :

Téléphone :